# Décrets, arrêtés, circulaires

# **MESURES NOMINATIVES**

#### MINISTÈRE DES ARMÉES

Décret du 26 août 2020 portant nominations d'officiers généraux

NOR: ARMB2019018D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et de la ministre des armées,

Vu la Constitution, notamment son article 13;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

#### A. - MARINE NATIONALE

Art. 1er. - Est promu dans la 1re section des officiers généraux de la marine :

Au grade de vice-amiral

Pour prendre rang du 1er septembre 2020

M. le contre-amiral Nicolas VAUJOUR, nommé autorité de coordination « relations internationales » de l'étatmajor de la marine à compter du 30 août 2020.

#### B. – ARMÉE DE L'AIR

- **Art. 2.** M. le général de division aérienne du corps des officiers mécaniciens de l'air Didier LOOTEN est nommé conseiller du Gouvernement pour la défense à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020. Il est, pour prendre rang de la même date, élevé aux rang et appellation de général de corps aérien.
- **Art. 3.** Est promu dans la 1<sup>re</sup> section des officiers généraux de l'armée de l'air, avec maintien dans ses fonctions :

Au grade de général de division aérienne

Pour prendre rang du 1er septembre 2020

M. le général de brigade aérienne du corps des officiers de l'air Philippe ADAM.

## C. - DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT

Art. 4. – Est nommé dans la 2<sup>e</sup> section des officiers généraux du corps des ingénieurs de l'armement :

Au grade d'ingénieur général de 2<sup>e</sup> classe de l'armement

Pour prendre rang du 1<sup>er</sup> octobre 2020

M. l'ingénieur en chef de l'armement Bernard PIÉKARSKI.

## D. – SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES

Art. 5. - Est nommé dans la 1<sup>re</sup> section des officiers généraux du service du commissariat des armées :

Au grade de commissaire général de 2º classe

Pour prendre rang du 1er septembre 2020

M. le commissaire en chef de 1<sup>re</sup> classe du corps des commissaires des armées Pascal VERRIER, nommé chef de la division « contrôle et audit des armées » de l'état-major des armées à la même date.

**Art. 6.** – Le Premier ministre et la ministre des armées sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 août 2020.

Emmanuel Macron

Par le Président de la République:

Le Premier ministre, Jean Castex

> La ministre des armées, Florence Parly